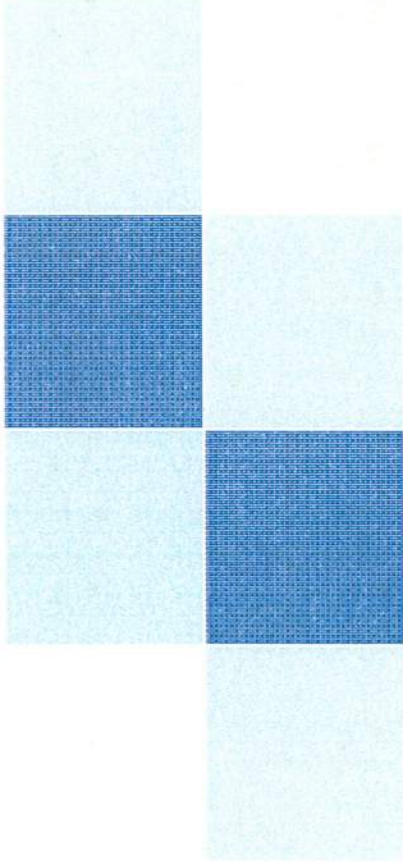




Association ADES Europe

A decorative graphic on the left side of the page, consisting of a cross shape formed by squares. The central square is dark blue, while the four squares extending from it are light blue.

Projet « Amarrage » Pension de famille à Saint- Girons

SOMMAIRE

I – HISTORIQUE	3
A – Contexte de la demande	3
B – Situation de l’Ariège	4
II - PRESENTATION DU PROJET	5
A - Les locaux d’habitation :	5
B - Modalités de financement hors charges de personnel	7
1 - L’investissement	7
2 - Le fonctionnement	7
3 – Les charges de loyer	7
C - Le public accueilli	8
D – Les partenariats	9
III – FONCTIONNEMENT	10
A – Le porteur du projet	10
B – Présentation d’ADES EUROPE	11
1 - Les deux MECS	11
2 - L’Espace Accueil	16
3 - Le Relais	18
4 – Le Centre Educatif Expérimental PASSERELLE	21
C – Les intervenants réguliers au sein des logements accompagnés	21
1 – Le coordonnateur	21
2 – Les auxiliaires de vie	22
D – L’admission	23
E – Le règlement intérieur et la participation à la vie collective	23
F – L’organisation au quotidien	24
G – L’évaluation du dispositif	24
IV – LE FINANCEMENT DES EMPLOIS	25
ANNEXES	26

I – HISTORIQUE

A – Contexte de la demande

Une enquête menée par la DRASS Midi-Pyrénées en 2007 concernant les hospitalisations en psychiatrie depuis plus de 12 mois dans les établissements psychiatriques de la région faisait ressortir qu'un grand nombre de personnes hospitalisées l'étaient par manque de solution d'accueil en aval.

Ces hospitalisations relèvent en majorité de troubles psychotiques et notamment de schizophrénie. Les symptômes persistants, malgré la prise de traitement restent l'incapacité à pouvoir gérer de manière totalement autonome les actes banals de la vie quotidienne : hygiène, préparation et prise de repas, gestion d'un budget, organisation du temps, inscription dans les relations sociales, incapacité à vivre seul sans risque de « clochardisation au domicile ».

Pour ces personnes, il s'avère que l'hospitalisation demeure une solution d'hébergement par défaut. Dès le moment où leur pathologie est stabilisée, une hospitalisation n'est plus indispensable mais les conditions de leur retour à la vie « hors hôpital » restent fragiles. De nombreux patients ne restent au domicile que du fait de l'étayage familial, parfois vieillissant. Pour ces personnes, et notamment celles n'ayant pas d'entourage familial ou pour lesquelles ce dernier est défaillant, la question de l'accompagnement au quotidien reste entière.

Plusieurs études ont également « identifié la nécessité d'améliorer l'accueil en milieu ordinaire des personnes handicapées psychiques, non prises en charge dans les hôpitaux psychiatriques ». Cet accueil « hors hôpital » ne pourrait être pertinent que si les moyens d'un accompagnement sanitaire et social adapté pour ces publics spécifiques sont octroyés.

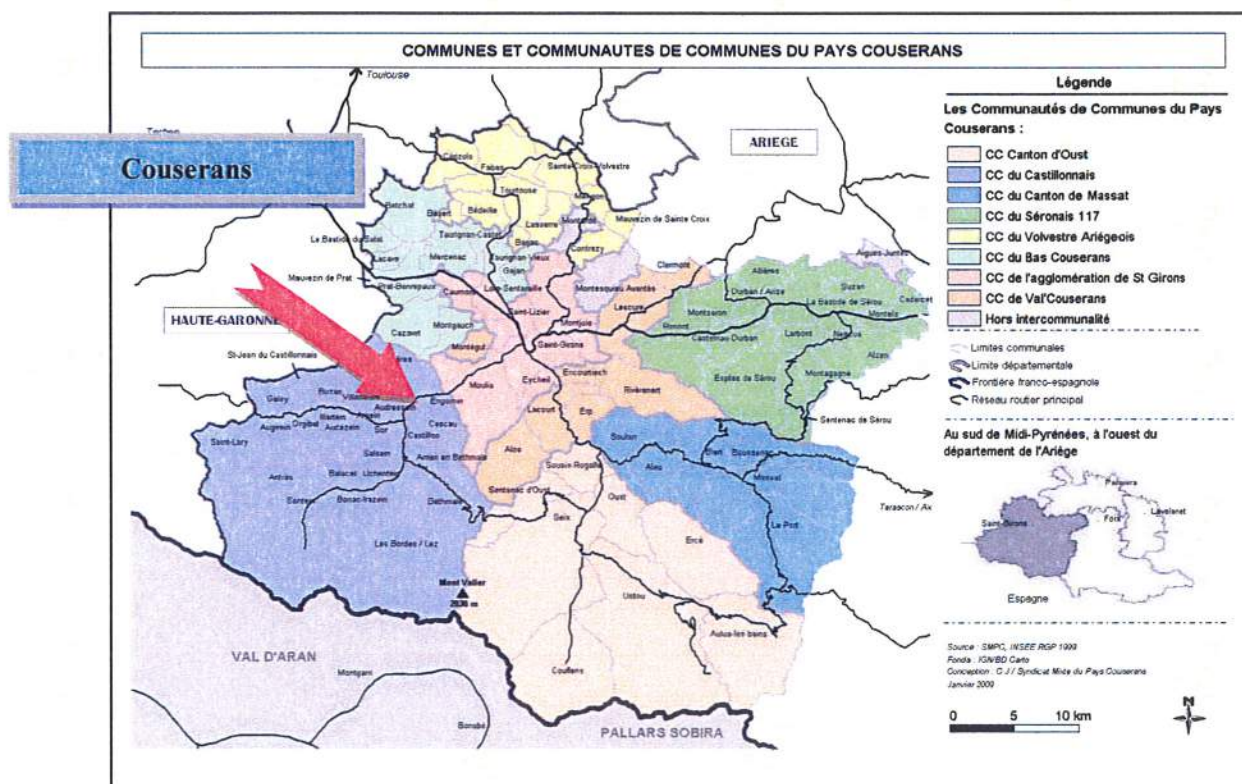
De plus, et de nombreuses expériences régionales le confirment (Tarn – Hautes Pyrénées) l'hébergement sans limite de temps, s'inscrivant donc dans une logique d'habitat durable, induit une stabilité pour les personnes résidentes, élément primordial dans l'amélioration de leur qualité de vie et dans leur parcours vers une autonomie, leur sécurité sanitaire.

B – Situation de l'Ariège

En Ariège, environ 15% des patients hospitalisés depuis plus d'un an en service de psychiatrie, le sont par manque de solutions d'accueil adaptées en aval (enquête régionale effectuée dans le cadre du plan psychiatrie et santé mentale en 2007 – DRASS).

Ces patients, stabilisés, restent malgré tout très vulnérables du fait de leur handicap psychique induit par des troubles psychiatriques. L'hospitalisation est - à défaut - une solution d'hébergement protecteur.

Pour ces patients, des retours au domicile « classique », malgré les aides apportées ont été des échecs. Le plus souvent, l'isolement social a favorisé la recrudescence des symptômes, puis l'arrêt des soins et la rechute dans des délais souvent rapides. D'où, la réticence des soignants à renouveler ces projets de vie dans ces mêmes conditions.



Dans le Couserans, un des bassins de vie de l'Ariège, hormis un Groupement d'Entraide Mutuelle (G.E.M), il n'existe ni S.A.V.S, ni SAMSAH dédiés au handicap psychique.

Les files actives des centres de consultations ambulatoires, en Ariège, comptent de nombreux patients stabilisés qui vivent au domicile parental et ce, grâce à la présence de leurs parents souvent vieillissants et inquiets, à juste titre, pour l'avenir de leur proche malade. C'est un souci que partage l'U.N.A.F.A.M.

Certains E.S.A.T du département emploient des malades mentaux bientôt « retraits »... une part de ceux-ci pourrait aussi bénéficier de ce dispositif.

Le handicap psycho-social rend difficile l'accès aux soins somatiques pour ces patients dont l'état de santé cardiaque et métabolique est, le plus souvent, désastreux.

II - PRESENTATION DU PROJET

Le projet présenté peut être la première phase d'un projet plus large. En effet, le dispositif pension de famille prévoit des structures uniques plus étoffées.

En effet, il est tout à fait envisageable de créer d'autres petites structures sur SAINT-GIRONS si des besoins sont repérés.

Ces petites unités permettent une meilleure insertion au sein de la cité et un moindre risque de stigmatisation.

A - Les locaux d'habitation :

La maison est située au centre-ville de SAINT-GIRONS (1, rue Joseph-Sentenac/24, rue Saint Vallier).

Il s'agit d'une ancienne maison à encorbellement datant du 16^{ème} siècle de 120 m² sur trois niveaux avec escalier central (40 m² par niveau). Elle est entièrement rénovée.

Son implantation permet de se rendre très aisément à la CPAM, à la CAF, à la Mairie, à la Poste, au marché, au cinéma (sans nécessité de moyen de transport) et de bénéficier de tous les commerces et services de proximité, facilitant ainsi l'insertion dans la cité.

La maison se compose de deux studios et deux chambres avec parties communes : elle peut accueillir 5 locataires au total.

Les deux studios sont équipés d'un coin cuisine avec plaque de cuisson et réfrigérateur ; la salle de bain comprend une baignoire.

Les deux chambres sont équipées d'un lavabo et partagent une salle d'eau avec toilettes.

La partie commune, au rez-de-chaussée permet des temps collectifs. Y sont installés un petit salon-bureau, une cuisine-salle à manger et un coin buanderie équipé d'un lave-linge / sèche-linge.

La rénovation a été pensée en fonction d'un projet de vie semi-collective et semi-autonome, s'adressant à des personnes souffrant de troubles psychiatriques stabilisés, mais ne pouvant accéder cependant durablement à une vie en totale autonomie et qui sont orientées par le SIAO.

Ce projet s'inscrit dans la durée puisque les usagers sont signataires d'un contrat de résidence qui se renouvelle par tacite reconduction.

Ceci n'exclut pas l'objectif d'aider ces personnes à accéder à une plus grande autonomie, ce qui pourrait signifier à terme que leur place ne se justifierait plus dans ce type de structure.

B - Modalités de financement hors charges de personnel

1 - L'investissement

L'achat et la rénovation de la maison ont été à la charge de la propriétaire (Madame Claire BUADES).

Le mobilier des parties privatives est personnel à chaque locataire.

Pour l'aménagement des parties communes, une subvention a été demandée à la Fondation de France (le projet a été retenu mais est en attente de la formalisation des engagements respectifs de chaque partenaire suite à l'accord d'ouverture du Comité Régional de validation).

2 - Le fonctionnement

Les loyers seront à la charge des locataires (pouvant bénéficier de l'allocation logement) ; ainsi que les charges locatives, les assurances, l'électricité et l'eau (avec un calcul particulier pour une répartition équitable des charges d'eau et d'électricité des parties communes).

Les frais d'alimentation seront proportionnels aux repas pris (budget à prévoir avec le/la coordinateur/trice).

3 - Les redevances

La redevance se monte à :

Studio 2 (2 places) : 425 €

Studio 1 : 405 €

Chambres 1 et 2 : 351 €

Ces montants de loyer incluent l'utilisation des parties communes.

C - Le public accueilli

Quel que soit le diagnostic psychiatrique (psychoses, névroses invalidantes, déficiences intellectuelles avec troubles associés, complications psychiatriques liées à des prises de toxiques), la présence d'un handicap psychique – voire physique – qui altère l'autonomie de la personne et la capacité à développer des relations avec autrui prime.

Ce handicap justifie la mise en place d'accompagnements variables, selon les personnes, allant du conseil, à la stimulation, à l'incitation et jusqu'à un nécessaire accompagnement physique pour ce qui concerne tous les actes de la vie quotidienne :

- Entretien de soi-même,
- Entretien de son habitation,
- Communication avec autrui,
- Repérage dans le temps et dans l'espace,
- Participation à la vie sociale,
- Apaisement des situations de stress,
- Eviter l'isolement et l'exclusion sociale.

Un accompagnement stable et régulier peut à moyen – long terme permettre une récupération des capacités antérieures mises à mal par la maladie.

Il est aussi le garant d'une « sur-veillance » et d'une alerte possible en ce qui concerne la sécurité de la personne handicapée.

Les personnes accueillies sont stabilisées sur le plan médical. Un suivi individualisé par une équipe de secteur doit se poursuivre.

La structure peut accueillir des personnes des deux sexes et de toutes les classes d'âge.

La particularité de cette pension de famille est de pouvoir recevoir ce type de public grâce au partenariat mis en place avec le CHAC.

D – Les partenariats

L'intégration des logements accompagnés dans leur environnement est essentielle. La structure ne doit en aucun cas constituer un ghetto ou un lieu fermé dans lequel les locataires vivraient en vase clos.

Les relations avec l'extérieur devront conduire les résidents à trouver ou retrouver le sens de la sociabilisation, de la citoyenneté, des échanges contributions et rétributions équilibrés avec la cité.

Les liens avec les structures d'accompagnement de ces publics parallèlement au suivi médical et psychiatrique sont indispensables. Il est demandé à tout organisme « prescripteur » de poursuivre l'accompagnement qu'il opérait pour le bénéficiaire, antérieurement à son séjour en logement accompagné.

Les services sociaux publics (ADS, MDPSH, CCAS, Direction de la Cohésion Sociale...), les associations spécialisées dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique (Espoir Ariège, UNAFAM...) et/ou en très grande précarité (Espace Accueil ADES...) ainsi que les associations d'aide à domicile (ACMAD, Ariège Assistance...) ont été associées à la réflexion pour la création et l'étude des besoins.

Toutes ces structures sont ou seront, à un titre ou un autre, associées, voire partie prenante du fonctionnement.

Les personnes accueillies ont la possibilité d'intégrer le G.E.M qui fonctionne sur SAINT-GIRONS ainsi que les ateliers à caractère manuel animés par des bénévoles au sein du Centre Social de la CAF, situé à proximité des logements. Les locataires peuvent aussi participer aux ateliers extérieurs organisés par l'Accueil de jour de l'ACMAD.

Les autres partenaires sont de fait les médecins généralistes ainsi que tous les professionnels de santé du Couserans amenés à prendre en charge à un titre ou à un autre les locataires de la structure.

Enfin, le Centre Hospitalier Ariège Couserans, hôpital psychiatrique de l'Ariège, est un des partenaires incontournables du projet du fait de sa spécificité et des liens qu'il a avec la population ciblée par le projet « Amarrage ».

L'établissement assure l'intervention de personnel qualifié dans les prises en charge psychiatriques, en hospitalisation complète ou partielle, en visite à domicile ou lors de consultations spécialisées.

Par ailleurs, il est prévu dans le projet qu'il interviendra sur la formation et le soutien professionnels des intervenants dans le dispositif.

III – FONCTIONNEMENT

A – Le porteur du projet

A titre dérogatoire et dans un cadre expérimental reconnu par la Direction de la Cohésion Sociale de l'Ariège, le Centre Hospitalier Ariège Couserans a été désigné comme porteur du projet par les différents partenaires.

Il exerce cette charge dans l'attente de l'émergence d'une structure sociale, associative ou non, qui souhaiterait porter le projet, comme le prévoit la réglementation concernant les pensions de famille.

A ce jour, le CHAC s'est rapproché d'ADES EUROPE afin que cette association reprenne le projet et l'activité.

Suite à une rencontre avec la DDCSPP 09, le CHAC et ADES EUROPE, il a été validé par la DDCSPP 09 la reprise de l'activité de la pension de famille « Amarrage » par ADES EUROPE.

Toutefois, une convention sera signée entre ADES EUROPE et le CHAC afin de maintenir un partenariat étroit.

B – Présentation d'ADES EUROPE

Comme précisé dans la charte, l'*Association pour le Développement Economique et Social en Europe* (ADES Europe) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Elle a pour but de promouvoir, développer et gérer des projets oeuvrant sur le thème de l'insertion et l'intégration des personnes en difficulté.

Le siège de l'association ADES Europe est fixé Route Nationale 117 – 09160 PRAT BONREPAUX (modification d'adresse enregistrée au JO du 7 mai 2005).

Elle est dirigée par un Conseil d'Administration qui est présidé par Monsieur Henri POUCHES, Médecin Chef de Service et du secteur de psychiatrie infanto juvénile de l'Ariège, actuellement à la retraite.

La création de l'association ADES EUROPE fait suite au désengagement de l'association SCI gérant le foyer Duvalier ; foyer Duvalier qui sera rebaptisé foyer Pyrène.

ADES EUROPE est l'association gestionnaire de deux M.E.C.S. (maison d'enfants à caractère social) - le foyer Pyrène (implanté sur l'Ariège) et le Centre Educatif L'Estelas (sur le département de Haute-Garonne), d'un accueil de jour « Espace Accueil » (basé à SAINT-GIRONS), d'un CHU LE RELAIS (basé à SAINT-GAUDENS) depuis le 1^{er} janvier 2013 et d'un Centre Educatif Expérimental (C.E.E) PASSERELLE (à CORNEBARRIEU) sous convention d'assistance de gestion depuis cette même date.

1 - Les deux MECS

Les deux MECS reçoivent des majeurs et des mineurs, des deux sexes âgés de 13 à 21 ans, ne présentant pas de troubles psychologiques importants.

Ces jeunes sont placés au titre de l'article L227 du Code de l'action sociale et des familles, de l'article 375 du Code Civil relatif à l'assistance éducative, du décret du 18 février 1975 concernant l'aide aux jeunes majeurs ou bien sur ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante,

Chaque établissement (*Foyer Pyrene et Centre Educatif L'Estelas*) organise des prises en charge différenciées et personnalisées de ces jeunes en grandes difficultés confiés par les Magistrats ou les Services des Conseils Généraux :

- En travaillant le rapport à la loi et les manifestations transgressives par une action éducative qui n'exclut pas la sanction et permet de réfléchir à ses actes,
- En aidant à construire et à projeter dans le temps, une trajectoire, une histoire singulière une double inscription familiale et sociale
- En proposant des lieux et des liens spécifiques où les adolescents pourront progressivement expérimenter une estime de soi et des autres suffisante.

➤ Les hébergements

Les hébergements sont ces lieux privilégiés où l'espace, la distance, fondent un rapport spécifique à l'autre en définissant une territorialité, un intérieur et un extérieur particulier.

De l'Hébergement Collectif centré sur le groupe à l'Hébergement Individuel centré sur la capacité d'être seul et d'organiser ses relations sociales, en passant par l'accueil « rupture » et le Semi-Collectif, le dispositif proposé par l'Association permet d'accompagner et construire un projet personnalisé à l'aide de ces différents panels d'hébergement.

Les services d'Hébergement Collectif

Nombre de chambres :

PYRENE :

Situé : Lieu-Dit « Le Pitarlet » - 09160 PRAT BONREPAUX

- | | |
|---------------------------|---|
| ▪ Hébergement Collectif : | 8 |
|---------------------------|---|

ESTELAS :

Situé : Chemin Albert Sénac – 31260 HIS

- | | |
|-------------|----|
| ▪ Unité 1 : | 12 |
| ▪ Unité 2 : | 3 |

Ces services d'Hébergement Collectif proposent un accompagnement éducatif soutenu à partir du collectif avec notamment :

- 1 organisation éducative continue de jour
- 1 activité Centre de Jour
- 1 surveillance de nuit

Les services d'Hébergement Semi-Collectif ou Intermédiaire

Nombre de chambres :

PYRENE :

- Immeuble du PUJOL : 6

Situé : 28 Rue du Pujol – 09200 SAINT-GIRONS

ESTELAS :

- Chambres d'autonomisation

Progressive (7 studios dont 3 doubles) : 10

C'est l'intermédiaire entre le collectif et l'individuel.

Les adolescents ou jeunes majeurs bénéficient d'un logement en studio mais sont dans une démarche d'évaluation quant à leur capacité à vivre de manière plus autonome.

Ces services proposent également :

- 1 organisation éducative continue de jour
- 1 activité Centre de Jour
- 1 surveillance de nuit

Le service d'Hébergement Individuel

Bureaux de l'Hébergement Individuel et du SHFI : 38 Rue Villefranche – 09200 SAINT-GIRONS.

PYRENE : 12 chambres en ville (SAINT-GIRONS et alentours)

Ce service propose un accompagnement éducatif continu à partir de l'organisation individuelle de l'hébergement avec la proximité immédiate du semi-collectif et notamment :

- 1 organisation éducative continue de jour
- 1 activité Centre de Jour
- 1 surveillance de nuit (possibilité de rondes)

Le service d'Hébergement Familial d'Insertion

PYRENE : 5 places

Ce service propose un accompagnement éducatif soutenu au sein d'une famille d'accueil (assistant familial).

De plus, pour les plus jeunes placés sur ce service, une prise en charge au Centre de Jour doit s'imposer.

➤ Le Centre de Jour – Atelier / Formation

La MECS PYRENE accueille un grand nombre d'adolescents dits « hors champs », en grande difficulté familiale, psychologique et scolaire : absentéisme massif, échec scolaire répété, déscolarisation, rejet des structures de formation classique ...

Pour amener nos usagers à construire leur avenir, le Foyer Pyrène de l'association ADES Europe propose un service appelé « Le Centre de Jour/Atelier Formation ».

Le CDJ/A-F peut être considéré comme un espace ressource à destination de jeunes en rupture scolaire et/ou sociale, où les personnes accueillies peuvent reprendre un rythme, affiner un projet professionnel, se revaloriser, partager, échanger, découvrir de nouvelles capacités soit en évoluant dans les contraintes de diverses activités qu'elles soient manuelles, ateliers artistiques, scolaires ou sportives.

L'objectif principal du Centre de Jour/Atelier Formation est donc l'accompagnement du mineur dans la construction de son parcours en passant par :

- un travail sur la socialisation, les capacités relationnelles, le développement des compétences de base et l'acquisition ou la ré-acquisition de savoirs de base,
- la confrontation à la pratique professionnelle,
- et l'accès aux dispositifs de droits communs.

Ce service peut accueillir 15 stagiaires de 13 à 18 ans et vise, après une période d'évaluation à les réconcilier avec les apprentissages et à les amener à s'inscrire dans un dispositif de pré-formation ou de formation. Il bénéficie de l'appui technique des services psychologiques et administratifs et des services généraux du Foyer Pyrène.

Le Centre de Jour/Atelier Formation développe des pédagogies adaptées et diversifiées faisant appel à un travail individuel et de groupe tout en s'appuyant sur une dynamique partenariale (entreprise, associations, établissements scolaires, GRETA, Mission Locale...).

Ces trois dernières font l'objet de rencontres fréquentes pour imaginer la mise en place d'échange par convention organisée dans l'objectif d'aider au mieux nos stagiaires. Pour les 13-14 ans, des conventions seront passées avec l'Education Nationale.

Il propose les sections de pré-formation ou de formation suivantes :

- le TAF (Terrain d'Actions Formatives.)
- le Pré-Apprentissage
- l'apprentissage adapté

Une convention signée entre l'ARSEEA, organisme gestionnaire du Centre de Formation d'APPRENTISSAGE ADAPTÉ et l'association ADES EUROPE a permis l'ouverture au sein du Centre de Jour/Atelier Formation d'une antenne pédagogique d'APPRENTISSAGE ADAPTÉ et a donné lieu à la création des sections de PRÉ-APPRENTISSAGE et APPRENTISSAGE ADAPTÉ.

Ce service se situe dans la zone industrielle de LORP SENTARAILLE (09190).

Cet ancien atelier a été acquis en août 2002 et rénové pour une grande partie, en 2005.

Les supports principaux sont à ce jour :

- l'atelier technique où se pratique le bricolage, la création d'objets, et parfois de petits chantiers encadrés par un Educateur Technique Spécialisé,
- l'atelier éducation physique et sportive où exerce un détenteur d'une Maîtrise STAPS (Science Technique des Activités Physiques et Sportives),
- l'atelier « arts plastiques » animé par une artiste plasticienne, où de nombreuses productions sont réalisées : dessin, tableaux, photos, film, journal...
- l'atelier « cuisine » animé par un Moniteur d'Atelier,
- enfin, l'atelier d'enseignement général personnalisé géré par une Educatrice Scolaire.

Les ateliers s'articulent entre eux dans la transversalité.

2 - L'Espace Accueil

➤ Contenus et objectifs

L'accueil du public se fait au travers de l'accueil tout venant du matin où la personne peut bénéficier de diverses prestations (petits-déjeuners, vestiaire, douche) mais aussi de l'intervention de professionnels (éducateur, CESF et infirmière) lors de la permanence sociale quotidienne ou des permanences santé (3 fois par semaine).

Les objectifs se déclinent en de nombreux volets :

- Offrir un espace d'accueil individualisé, non ségrégatif, sécurisé et repérant,
- Répondre à l'urgence sociale (besoin de première nécessité),
- Aider les personnes à formuler un projet personnalisé et les accompagner en répondant à leurs besoins spécifiques,
- Préparer les bénéficiaires du RSA à la reprise d'activité (redynamisation, mobilisation vers l'emploi, qualification et formation, apprentissage de savoirs, savoir être ou savoir-faire en lien avec le monde du travail).

Les ateliers intra-muros sont une complémentarité au travail mené par les intervenants de la permanence sociale et/ou santé auprès et avec le public.

L'impact positif des ateliers sur la personne, dans le domaine de l'apprentissage de l'autonomie et de l'hygiène entre autre montre la nécessité de poursuivre. Ils permettent d'enclencher une dynamique, une continuité du travail que la personne a engagée et sur un plus long terme, d'établir un projet.

➤ Public cible

Public en grande précarité, majoritairement bénéficiaires du RSA.

Nombre approximatif et caractéristiques des personnes bénéficiaires : 7439 passages pour une file active de 380 personnes.

➤ Lieu d'implantation : 18 Rue Louise MORERE – 09200 SAINT-GIRONS.

3 - Le Relais

➤ Objectif

- Accueil d'urgence immédiate et sans tri des personnes sans domicile pour différentes raisons :
 - Personnes sans domicile fixe et en grande précarité,
 - Personnes « exclues » temporairement de leur domicile pour motif de violence, de sinistres.
- Accompagnement social vers les structures partenaires en fonction des besoins exprimés. Fonction SAMU social en hiver.

Nous collaborons avec un réseau de partenaires sociaux toujours aussi efficaces, notamment avec le CIAS, le SPIP (convention d'hébergement pour publics suivis par eux dans le cadre de leur suivi), Mission Locale, Maison des Chômeurs, l'Hôpital, le Centre d'Addictologie, le Secours Catholique et le Secours Populaire, la Mairie de SAINT-GAUDENS, le FJT et le CHRS ainsi qu'Emmaüs, etc...

➤ Lieux et moyens

« LE RELAIS » 20 Rue Rouget de L'Isle – 31800 SAINT-GAUDENS ☎ 05.81.57.07.46.

Contact de l'accompagnateur social : 06.09.12.13.23.

- Bâtiment (ex-maison d'habitation transformée en 6 chambres, avec cuisine, bureau et salle d'accueil, 2 salles de bains, 2 toilettes, une salle télévision, une salle repas et un vestiaire) et fluides afférents mis à disposition par la municipalité de SAINT-GAUDENS.

- Un véhicule de 9 places permettant les déplacements des usagers, les besoins matériels et administratifs et la « maraude sociale » en période hivernale.
- Un bureau administratif et une salle de réunion sont situés dans des locaux municipaux distincts.

➤ Equipe professionnelle

- Un accompagnateur social, responsable d'équipe, 10 ans d'expérience (accueil, écoute, accompagnement et suivi, encadrement d'équipe).
- Un Educateur Spécialisé diplômé
- 4 Agents d'accueil qui ont reçu une formation d'approche sur l'accueil, la sécurité, la médiation, l'hygiène, la gestion des conflits, confirmée sur le terrain par la présence aux réunions de synthèse hebdomadaire. Pour ces personnels, une contractualisation par la mise en œuvre de la validation des acquis d'expérience (VAE) est envisagée.
- Une Secrétaire Administrative qualifiée employée en CAE (contrat à pérenniser).

Tous les agents sont titulaires de contrats à durée indéterminée.

Par ailleurs, une partie des administrateurs bénévoles, très présents dans les réunions, sont professionnellement responsables d'établissements dans le secteur médico-social en Comminges, cette professionnalisation des membres du CA motive celle des équipes d'accompagnement.

➤ Fonctionnement et heures d'ouverture

« LE RELAIS » a accueilli cette année, tous les jours, 24h/24, week-end et jours fériés de 17 h 00 à 9 h 30 du matin (excepté pour la période du 15 juillet au 30 octobre 2010, réductions des heures d'ouverture pour des raisons budgétaires).

La capacité d'accueil est de 10 lits (+1 exception), répartis comme suit :

- 1 chambre pour une femme seule,
- 1 chambre pour un couple,
- 4 chambres pour 7+1 hommes (exception selon le pic de fréquentation).

Aucune participation financière n'est exigée aux hébergés, qui sont des personnes sans travail et sans domicile fixe.

➤ Modalités pratiques

Accueil à court terme pour 2 ou 3 nuits, ou accueil temporaire jusqu'à trois mois (période dite « en stabilisation ») si le projet validé le nécessite.

Le Relais a mis en place dans ce contexte 4 places de stabilisation en plus des 10 places actuelles d'accueil d'urgence par l'implantation de 2 chalets situés face à la structure collective du Relais (2 fois/2 personnes).

Chaque chalet peut accueillir soit 2 hommes, soit 2 femmes, soit un couple sans enfant. Il permet de conjuguer autonomie et encadrement.

Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-GAUDENS a présidé à l'inauguration le 23 mai 2008.

Les personnes y sont accueillies pendant une durée maximale de trois mois, durant laquelle un suivi « contractualisé » et un accompagnement social est mis en place, afin de reconstruire un projet d'insertion et une orientation vers des dispositifs de droit commun d'insertion et de logement.

4 – Le Centre Educatif Expérimental PASSERELLE

Depuis le 1^{er} janvier 2013, ADES EUROPE assiste la gestion du Centre Educatif Expérimental PASSERELLE situé à CORNEBARRIEU (31).

Ce centre est habilité par la protection judiciaire de la jeunesse et a une capacité de 12 places.

C – Les intervenants réguliers au sein des logements accompagnés

1 – Le coordonnateur

➤ Rôle

Il est membre de la Commission d'admission : à ce titre, il mobilise la commission lors de logement vacant pour organiser l'admission.

Il assure les visites des locataires potentiels et fait le lien avec le propriétaire lors de l'admission et pour toutes questions relatives à l'entretien des locaux et des équipements.

Il facilite l'intégration du nouveau locataire au sein de la structure.

Il assure le lien entre la structure, le voisinage et les partenaires extérieurs du réseau, sanitaires, sociaux, culturels, tuteurs...

Il est en lien avec les auxiliaires de vie et leur employeur pour organiser et réguler le fonctionnement de la structure. Il est joignable lors de la présence de l'auxiliaire de vie sur les logements.

Il organise avec les locataires la vie collective afin que celle-ci soit la plus rassurante et chaleureuse possible.

➤ Profil

Il sera travailleur social : éducateur, assistant socio-éducatif ou conseiller en économie sociale et familiale.

Il sera facilitateur dans les échanges, à l'écoute, animateur et « moteur » pour la dynamique personnelle et de groupe. Il définira avec les résidents les modalités de vie collective lors de réunions hebdomadaires.

Il devra faire preuve d'autorité, de rigueur et d'assurance. Il sera capable de gérer les situations de crise ou d'urgence.

2 – Les auxiliaires de vie

➤ Rôle

Mis à disposition par une association d'aide à domicile, ils auront un rôle essentiel dans le dispositif, en étant au plus près de chaque locataire.

A ce titre, ils exerceront leur intervention sur la réassurance et le maintien et/ou la reconquête personnalisés de l'autonomie de chacun dans les actes de la vie quotidienne.

Ils auront en charge l'organisation de la structure selon les besoins de chacun en intervenant dans les temps forts qui rythment la journée. A ce titre, ils auront un rôle de conseil, de sollicitation, d'aide et de surveillance sur les moments de toilette, d'habillage, de ménage et de préparation et prise des repas.

Ils animeront les espaces et les temps communs en s'efforçant d'aider les locataires dans le repérage spatio-temporel au sein du logement et aussi dans la cité. Ils s'efforceront de prévenir les mises en situations dangereuses consécutives à des troubles cognitifs, psychiques ou sensoriels.

Ils faciliteront les relations entre les locataires en veillant à organiser les temps communs.

Ils veilleront en collaboration avec le coordonnateur au respect du règlement intérieur.

Ils veilleront à déceler les difficultés d'ordre individuel et collectif et à les faire remonter via le coordonnateur et/ou son responsable employeur.

➤ Profil

Le profil de poste correspondant à cette mission et celui d'Aide Médico-Psychologique.

D – L'admission

Les usagers d'Amarrage sont orientés vers la structure par le SIAO.

E – Le règlement intérieur et la participation à la vie collective

Le règlement intérieur fixe les règles de vie des locataires pour l'utilisation de son logement et des parties communes et est communiqué à chaque locataire avant son arrivée.

Pour chaque locataire, il sera mis en place un projet de vie individualisé.

Lorsque le locataire sera un patient du CHAC, avant son admission dans le dispositif « Amarrage », des démarches sont effectuées pour ébaucher son projet de vie individualisé, en articulation avec son projet de soin initialement défini.

Ce projet de vie individualisé vise à favoriser l'autonomie et consiste à :

- Soutenir la reprise d'activités sociales, culturelles, sportives, cinéma, bibliothèque...
- Accompagner la personne pour un contact avec le G.E.M ou autre structure,
- Accompagner la personne pour des contacts avec le monde sanitaire : médecin généraliste, pharmacie du quartier, dentiste...
- Eventuellement, au cas par cas, reprendre contact avec un milieu de formation, professionnel, protégé ou non,
- Favoriser les initiatives des personnes et leur ancrage dans un rôle social.

Ce projet de vie s'articule, lorsque le locataire est pris en charge par le CHAC du point de vue sanitaire, au projet de soins individualisé qui est décliné pour chaque patient : consultations psychiatriques, psychologiques, VAD, entretiens infirmiers au CMP, hôpital de jour, CATTP et travail en réseau favorisant une aide aux aidants.

F – L'organisation au quotidien

L'organisation mise en place prend en compte l'importance accordée à l'étayage des temps de journée « sensibles », à savoir les premières heures après le réveil, la période 17h-21h ainsi que les week-ends.

G – L'évaluation du dispositif

Un comité de pilotage sera créé afin de faire le suivi et l'évaluation du fonctionnement de la structure.

Ce comité sera composé :

- D'administrateurs d'ADES EUROPE,
- De la propriétaire,

- De psychiatres du CHAC,
- De membres de la DDCSPP.

L'évaluation portera sur :

- L'adéquation de la réponse apportée par la structure aux problématiques rencontrées par la population ciblée par le projet,
- Le fonctionnement au quotidien de la structure,
- La formation et le soutien aux intervenants,
- Les relations entre partenaires autour du dispositif,
- L'équilibre financier de la structure,
- L'essaimage du projet sur le territoire.

IV – LE FINANCEMENT DES EMPLOIS

Cf. Budget en annexe.

ANNEXES

ANNEXE 1 :
Contrat de résidence

ANNEXE 2 :

Budget

**BUDGET PREVISIONNEL DE LA PENSION DE FAMILLE "AMARRAGE"
POUR L'ANNEE 2014**

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60— Achats		70 — Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats d'études et de prestations de services	- €		- €
Achats non stockés de matières et fournitures : nourriture accueil, fourniture accueil		Redevance pour charges + Prestations dont A.P.L.	18 384,00 €
Fournitures non stockables (carburant)		74- Subventions d'exploitation	
Fournitures de petit équipement			
Fournitures administratives et fournitures informatiques	600,00 €		
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs		Etat:	
Locations	18 384,00 €		
Entretien et réparation (immobilier / mobilier - véhicule)		- Direction Départementale de la Cohésion Sociale	
Assurance		- Direction Départementale de la Cohésion Sociale - PARSA	
Documentation		- D.D.C.S.P.P. -	29 200,00 €
Divers (Formations)			
62 - Autres services extérieurs		Département(s):	
Rémunérations intermédiaires et honoraires : Prestations administ. Et Honoraires CAC	500,00 €	Conseil Général de la Haute Garonne	
Publicité, publication			
Déplacements, missions et réceptions	1 200,00 €	Commune(s):	
Services bancaires, autres	150,00 €	- Mairie de ST-GAUDENS	
Frais postaux et télécommunications	1 761,84 €	- CIAS	
Divers - Cotisation			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,	792,62 €		
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64-Charges de personnel			
Rémunération des personnels (*)	21 558,27 €	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés) (*)	5 551,77 €
Charges sociales	7 852,68 €	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	742,24 €	Aides privées	
65-Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66-Charges financières	- €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	1 279,17 €
67-Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68-Dotations aux Amortissements	873,29 €		
TOTAL DES CHARGES	54 414,94 €	TOTAL DES PRODUITS	54 414,94 €
ne pas remplir les cellules grisées, calcul automatique		% D.D.C.S.P.P. sur produits	53,66%
		% autre subvention état sur produits (SAUF ASP)	0,00%

Personnels affectés à l'action				
nom	fonction	Durée	temps mensuel affecté à l'action en E.T.P	remuneration annuelle affectée à l'action
RIMANN Emmanuel	E.S.	12 MOIS	0,50	12 214,01
XX	CUI	9 MOIS	0,57	1 850,59
Rempl X1	Animateur	12 MOIS	0,09	1 941,90
TOTAL				16 006,50

(*)

Rémunération des personnels	21 558,27 €
Déduction de l'A.S.P. (ex-CNASEA -emplois aidés)	- 5 551,77 €
	16 006,50 €

	REDEVANCES par MOIS
Studio 1	425,00 €
Studio 2	405,00 €
Chambre 1	351,00 €
Chambre 2	351,00 €